

<https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article1428>



S.T.I. Sciences Industrielles
Voie Professionnelle

- Concours vidéo 2024 Santé et sécurité au travail - Elèves en lycée professionnel et apprentis : à vos caméras !



ERER - Concours Elèves - * Concours Nationaux -
Date de mise en ligne : mardi 10 octobre 2023

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles - Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

L'**INRS** (Institut national de recherche et de sécurité) organise en partenariat avec la **CCMSA** (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole) la **12e édition du concours vidéo « santé et sécurité au travail : de l'école au travail »**.

Sous le parrainage du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ce concours est destiné aux apprentis et élèves préparant un diplôme professionnel. Il a pour objectif de sensibiliser les futurs salariés aux risques professionnels auxquels ils sont exposés lors de leurs premiers pas dans le monde du travail et aux moyens de les prévenir.

Il se déroulera **jusqu'au 4 avril 2024**, date limite de dépôt des vidéos. Les équipes gagnantes seront récompensées par des prix collectifs et individuels. Les vidéos primées seront diffusées sur la chaîne YouTube de l'INRS.

La santé et sécurité au travail est une composante importante de l'enseignement professionnel. Participer à la réalisation d'une vidéo sur ce thème permet de transmettre, de façon originale et ludique, les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail aux futurs professionnels et contribue à développer chez eux **une culture de prévention des risques professionnels, essentielle dans leur futur métier**.

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à **tout groupe d'élèves ou d'apprentis, encadré par un responsable pédagogique, et qui prépare un diplôme professionnel de l'Education nationale ou de l'Enseignement agricole**. Sont concernés les élèves et apprentis de CAP, Mention Complémentaire, Bac professionnel, Brevet Professionnel, Brevet de Technicien Supérieur. Ce concours est également accessible aux élèves de SEGPA et d'EREA, en France métropolitaine et outremer.

Les vidéos envoyées devront illustrer **des démarches et des solutions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles** (comment supprimer ou réduire certains risques).

Les vidéos primées lors des éditions précédentes sont consultables sur la chaîne sur la chaîne [YouTube](#) de l'INRS.

L'ensemble des informations concernant ce concours et les modalités de participation sont accessibles sur le site internet de l'[INRS](#).

Pour toute demande de précision, vous pouvez nous écrire à concours.video@inrs.fr

Cordialement,

L'équipe du concours vidéo INRS